

Septembre 2010

Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

Etude sur les milieux aquatiques écologiquement remarquables et les zones humides des bassins versants du Beaujolais

Etude préalable du Contrat
des Rivières du Beaujolais – Synthèse



Milieux naturels et biodiversité

Milieux naturels et biodiversité
Politiques de développement durable
Concertation et formation
Énergie et climat
Aménagement et projets de territoire



mosaïque-environnement.com

Chapitre I. **Contexte de l'étude**

I.A. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE

Le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du Contrat des Rivières du Beaujolais. Le territoire du SMRB est composé de 63 communes.

Le réseau hydrographique du territoire compte environ 560 km de cours d'eau, tous affluents rive droite de la Saône.

Afin de dresser un diagnostic plus précis de l'état actuel des milieux aquatiques et des zones humides du territoire et dans le but d'élaborer le dossier définitif du contrat de rivière, un certain nombre d'études complémentaires ont été lancées.

L'étude réalisée a eu pour objet de recenser et de caractériser les zones humides et les milieux aquatiques du territoire afin de pouvoir élaborer des actions à mettre en œuvre sur le bassin.

Le périmètre de l'étude comprend le territoire du futur contrat de Rivières : 63 communes situées dans le Rhône et le département de la Saône-et-Loire.

I.B. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude s'est déroulée en trois phases durant l'automne et l'hiver 2009-2010 :

- 1 - Connaissance et inventaire des milieux aquatiques écologiquement remarquables des bassins versants du Beaujolais ;
- 2 - Typologie des secteurs répertoriés et hiérarchisation de ces zones selon leur intérêt patrimonial, selon les enjeux et selon les potentialités locales ;
- 3 - Propositions de gestion des milieux aquatiques écologiquement remarquables.

L'étude a été lancée courant juillet 2009 et s'est déroulée jusqu'en mai 2010.

Chapitre II. Méthode d'inventaire et analyse des données

Afin de procéder à la réalisation de l'inventaire des milieux aquatiques et des zones humides, il a été proposé de procéder en 3 étapes successives :

- un recueil et une analyse des données ;
- la photo-interprétation des orthophotoplans couleurs du territoire ;
- des prospections de terrain pour vérifier les données recueillies et la photo-interprétation, et identifier éventuellement de nouvelles zones humides.

II.A. RECUEIL DE DONNEES ET SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES

Cette phase de récolte des données sur les milieux aquatiques et les zones humides (localisation, caractérisation, patrimoine naturel, projets, intérêt écologique et fonctionnalité, etc.) a été réalisée auprès de nombreuses structures. Elle a montré un niveau d'hétérogénéité tant géographique que thématique sur ces zones.

II.B. ANALYSE CARTOGRAPHIQUE ET PHOTOINTERPRÉTATION

Afin de compléter le recensement des zones humides, les photographies aériennes orthonormées couleurs datées de 2008 de la zone d'étude ont été interprétées.

II.C. PROSPECTIONS DE TERRAIN

Afin de vérifier globalement les données récoltées ainsi que les secteurs photo-interprétés en tant que zone humide, des prospections de terrain ont été réalisées durant l'automne 2009. Elles ont consisté en une identification et une caractérisation des habitats naturels des zones prospectées et elles ont été complétées au besoin par des relevés pédologiques à partir de carottages du sol.

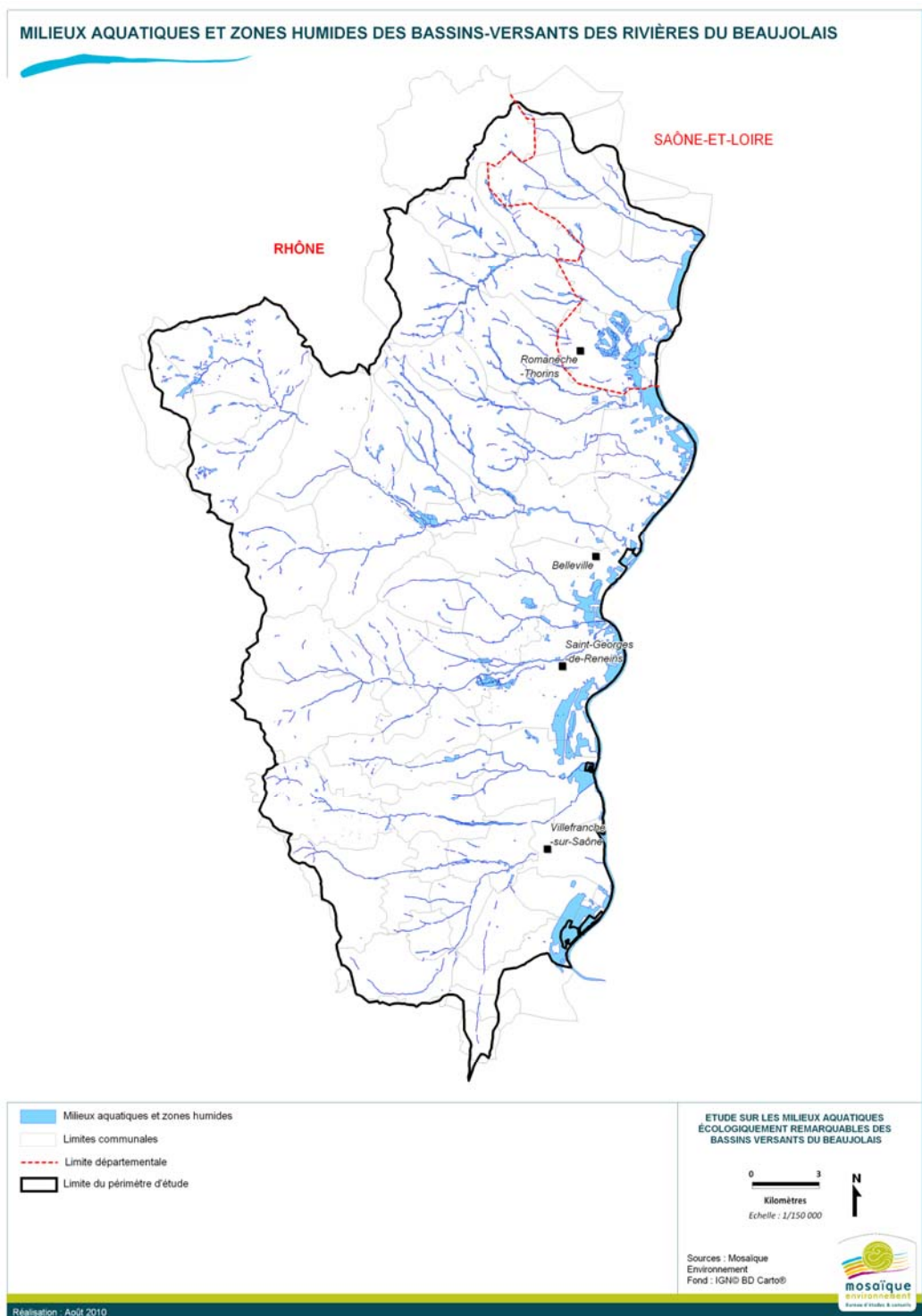
II.D. ANALYSE DES RESULTATS

Au total, près de 950 zones humides et milieux aquatiques répartis sur près de 3 500 ha ont été recensés sur les bassins versants du Beaujolais.

D'autres secteurs semblent potentiels pour abriter des zones humides. Cependant, la difficulté de photo-interprétation de ces secteurs et la non prospection de ceux-ci ne nous a pas permis de les comptabiliser. Ils figurent néanmoins sur une table de données à part.

Ces zones humides se localisent dans 4 secteurs :

- les têtes de bassin versant du beaujolais ;
- les coteaux viticoles ;
- le piémont localisé entre les coteaux viticoles et la zone inondable de la Saône ;
- la plaine de la Saône.



carte n°1. Carte des milieux aquatiques et des zones humides recensées sur les bassins versants des rivières du beaujolais

Chapitre III. Caractérisation et hiérarchisation des milieux aquatiques écologiquement remarquables du bassin versant

III.A. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Afin de définir parmi les 950 zones humides identifiées les zones humides dites « prioritaires », chacune d'entre elle a été évaluée au regard de 4 critères majeurs :

- Intérêt patrimonial (espèces remarquables, milieux remarquables...) ;
- Intérêt fonctionnel écologique (fonctionnement des écosystèmes, corridors) ;
- Intérêt fonctionnel hydrologique / biogéochimique (périmètres de protection des captages, zone d'expansion des crues, soutien des débits d'étiage...) ;
- Menaces (projets en cours ou à venir menaçant l'intégrité de la zone) ;

et le niveau de connaissance (retenu comme critère secondaire pour compléter les données de terrain).

La hiérarchisation a consisté à calculer un indice : « l'intérêt global » pour chacune des zones humides identifiées, indice issu de la somme des intérêts « patrimonial », « fonctionnel écologique » et « fonctionnel hydrologique ». Cet intérêt global a ensuite été comparé au niveau de « menaces/pressions » exercés ou probables sur ces zones.

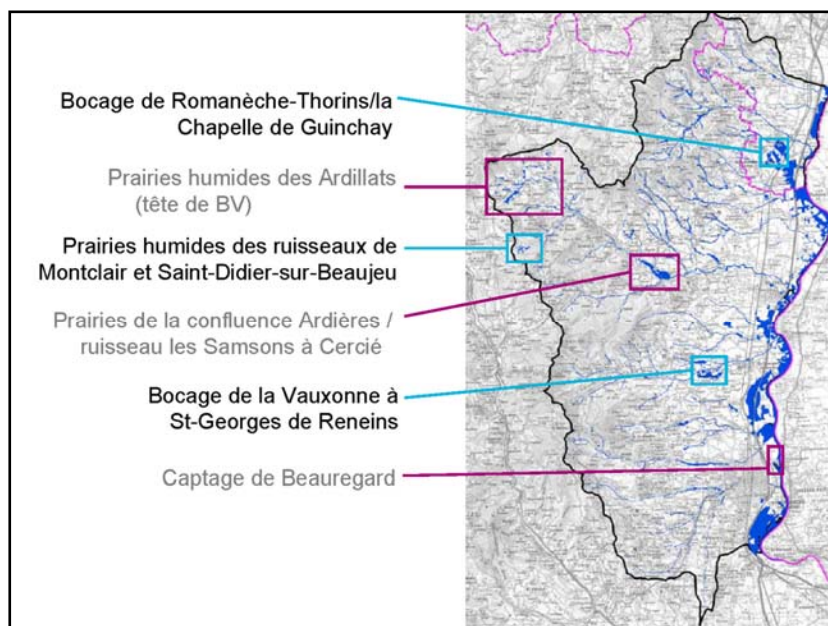
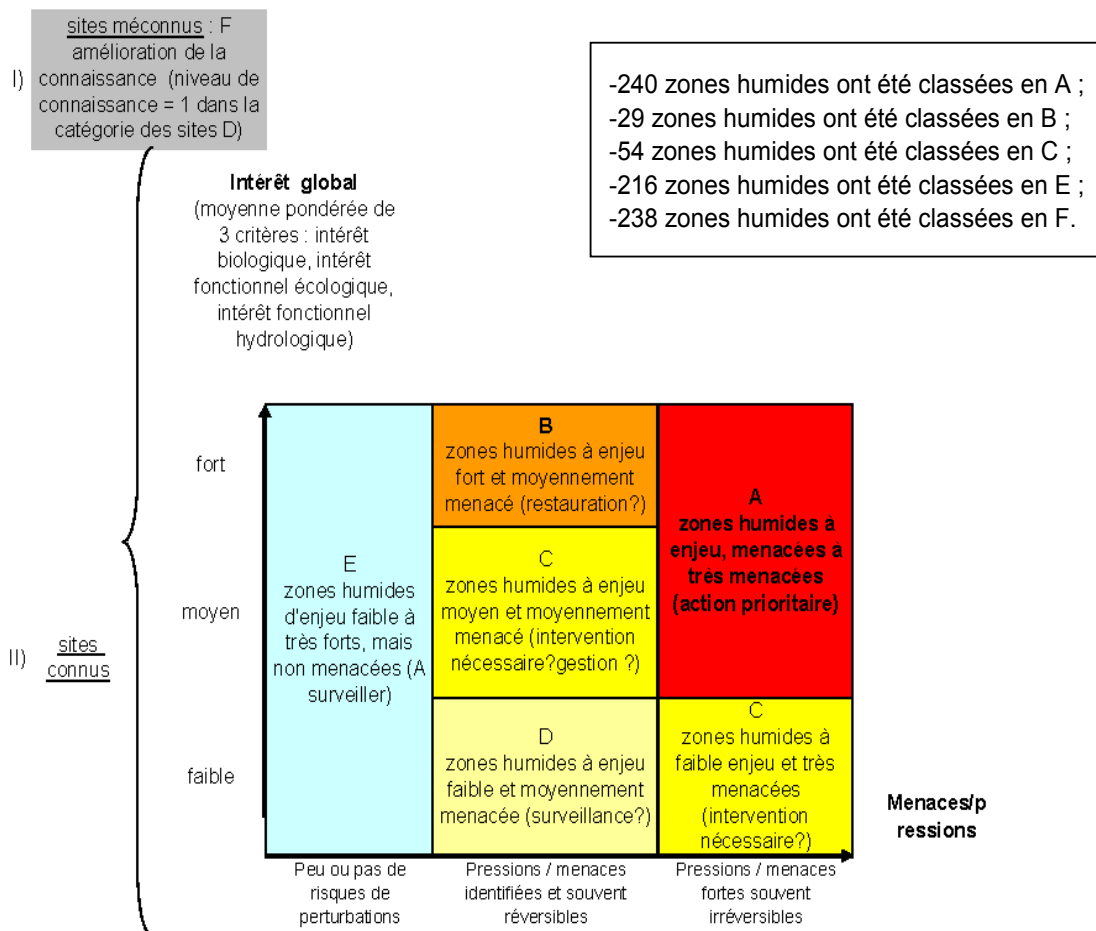
III.B. RESULTATS DE LA HIERARCHISATION

Après analyse de l'intérêt global des zones humides et des milieux aquatiques au regard des menaces identifiées, il apparaît (cf. graphique ci-contre) que 240 zones humides apparaissent comme prioritaires (zone à enjeu menacée à très menacée).

III.C. CHOIX DES SITES PRIORITAIRES

Parmi les zones humides de type A ainsi hiérarchisées, il a pu être fait une sélection de sites dits « prioritaires » sur lesquels ont pu être établis des prospections de terrain complémentaires ainsi que des préconisations de gestion. 5 sites ont donc été retenus comme prioritaires. Ils figurent sur la carte ci-dessous. Des prospections complémentaires de terrain ont eu lieu sur ces sites et un diagnostic plus fin a pu être mis en évidence sur ceux-ci.

Le captage de Beauregard a également été choisi comme site complémentaire à prospecter mais n'a pas été retenu par la suite.



carte n°1. Carte des sites prioritaires prospectés et faisant l'objet de fiches de gestion

Chapitre IV. Proposition de gestion des milieux aquatiques écologiquement remarquables

IV.A. METHODOLOGIE D'ETUDE DES SITES PRIORITAIRES

Afin de définir pour chaque site prioritaire préalablement sélectionné des préconisations de gestion, il a été nécessaire de réaliser des prospections de terrain complémentaires.

IV.B. RESULTATS : FICHES DE GESTION DES SITES PRIORITAIRES

Chaque zone humide prioritaire est présentée sous la forme de fiche comprenant plusieurs rubriques :

Localisation, Contexte, Enjeux, Atteintes et menaces, Fonctionnement de la zone humide, Principaux objectifs de gestion, Actions, Principe et mise en œuvre, Moyens techniques et humains, Partenaires privilégiés/programmes et financement, Coût estimatif, Indicateurs de suivi.

IV.C. PROPOSITIONS DE GESTION DES AUTRES ZONES HUMIDES ET MILIEUX AQUATIQUES : FICHES DE GESTION TRANSVERSALE

Afin d'élargir la portée de l'étude et de permettre aux collectivités et autres structures de pouvoir s'approprier cette étude et ce, même s'il n'abrite pas de sites prioritaires, 5 fiches actions de gestion transversales ont été réalisées (leur contenu est détaillé dans le rapport complet de l'étude),

Intitulés et objectifs des 5 fiches de gestion transversale

- **Information, porter à connaissance et inscription dans les documents d'urbanisme des zones humides des bassins versants du Beaujolais** (fiche d'action CO1)
Cette fiche poursuit un objectif double : Informer les collectivités et les services de l'état sur l'existence d'un inventaire des zones humides sur leur territoire et Responsabiliser les collectivités et les citoyens sur l'existence, le rôle et la nécessité de leur préservation.
- **Amélioration de la connaissance des zones humides et du patrimoine naturel des zones humides du Beaujolais** (fiche d'action CO2)
L'objectif est ici d'accroître la connaissance du patrimoine naturel (faune-flore-habitats) des zones humides du Beaujolais en vue d'une meilleure prise en compte ainsi que d'améliorer la connaissance des zones humides forestières du Beaujolais.
- **Protection des zones humides à forte valeur patrimoniale – Réservoirs biologiques** (fiche PR1)
Cette fiche a pour objectif d'améliorer la préservation des zones humides et des milieux aquatiques à forte valeur patrimoniale.
- **Protection réglementaire des zones humides de champ d'expansion des crues** (fiche PR2)
Cette fiche a pour objectif d'améliorer la préservation des zones humides fonctionnelles servant de champ d'expansion des crues.
- **Gestion des zones humides des têtes de bassin versant** (fiche d'action GE1)
Cette fiche a pour objectif d'améliorer la conservation des zones humides existantes de têtes de bassin versant et l'amélioration de leur potentiel, fonctionnel, écologique et biologique.

Ces fiches de gestion transversale sont applicables sur l'ensemble du territoire, raison pour laquelle il est intéressant que les porteurs de projets s'appuient sur ces fiches lorsque leur projet concerne les objectifs traités dans celles-ci.

Chapitre V. Conclusion

L'objet de cette étude était de recenser les zones humides et les milieux aquatiques du bassin versant des rivières du Beaujolais, de les hiérarchiser et de proposer des actions de gestion.

A partir des données bibliographiques existantes, des données des partenaires, d'une photo-interprétation et de prospections de terrain, **plus de 950 zones humides et milieux aquatiques ont été recensées pour une surface d'environ 3 500 ha**, sur le territoire du Beaujolais représentant près de 6% de la surface du territoire considéré.

A la lumière des conclusions de l'étude, il apparaît que de nombreuses zones humides ont été dégradées, ou sont menacées, telles que les zones humides bocagères du Piémont Beaujolais.

Il apparaît donc important de mettre en avant la nécessité de diffuser cette étude auprès des différents acteurs du Beaujolais afin d'améliorer la prise en compte de ces milieux.

Concernant les zones prioritaires identifiées, il semble nécessaire de concrétiser les actions de gestion préconisées pour une meilleure gestion de la ressource en eau.

Il est également important de rappeler que la délimitation de ces zones repose sur une méthodologie précise : les critères de délimitation concernant le « sol » et la « végétation » sont issus de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1^{er} octobre 2009. L'utilisation de ces critères n'a été réalisée que pour les zones humides qui ont fait l'objet d'une expertise de terrain. Elles sont identifiables dans la table SIG. Cependant, pour les autres zones humides (zones humides issues de la photo-interprétation ou de données bibliographiques), ces critères n'ont pas été utilisés. Ces zones humides ont alors été identifiées à partir de méthodologies classiques utilisées dans le cadre de la réalisation d'inventaires de zones humides à des fins de connaissances et d'actions de gestion tels que proposés par les guides méthodologiques de l'Agence de l'Eau présentés au paragraphe I.C Méthodologie de l'étude.